AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_59-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 21/09/26

Affichage : 21/09/26

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 2

- Votants : 18

Etaient présents : Evelyne BERUSSEAU ; Marie-Claire PINASSEAU ; Frédéric SUDRE ; Valérie FERCHAUD ; Dominique LEFRANC ; Evelyne MORANDEAU ; Philippe RETOUT ; Anika ANGIB AUD ; David MAILLET ; Alix SICARD ; Maëlle RIQUELME ; Gaël GIMGEMBRE ; Guillaume MAILLARD ; Luc MOUSSET ; Stéphane DELAGE ; Bruna ADELMAND.

Excusés : Michaël LE CLECH a donné pouvoir à Mme PINASSEAU.
Hervé PELLETANCHE a donné pouvoir à M. DELAGE.

Absente : Camille FABIER.

Secrétaire de séance : Marie-Claire PINASSEAU.

2026_09_59 Modification du temps de travail : suppression et création d'emploi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25/09/2026,
La maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.
Compte tenu de l'accroissement d'activité au service entretien des locaux lié à l'ouverture d'une troisième classe à l'école maternelle, il convient d'augmenter la quotité de travail d'un agent et de supprimer et créer les emplois correspondants.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.
L'exposé de Madame le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE
- la suppression, à compter du 01/10/2026 de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 30 heures hebdomadaires au service hygiène et entretien des locaux, et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'adjoint technique territorial e à temps complet relevant de la catégorie C au service hygiène et entretien des locaux.
- de modifier le tableau des effectifs suivant :

AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_59-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Grade ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel	Temps de travail	Délibération créant le poste
Filière administrative		**11**	**5**	**0**		
Attaché principal	A	1	0	0	TC	
Attaché territorial	A	1	1	0	TC	15/04/2024
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	0	TC	15/04/2024
Rédacteur principal de 2e classe	B	1	0	0	TC	15/04/2024
Rédacteur	B	1	1	0	TC	06/02/2024
Adjoint Administratif ppal 1ère classe	C	2	1	0	TC	28/08/2018 - 29/03/2022 - 11/04/2023
Adjoint Administratif ppal 2e classe	C	2	1	0	TC	29/03/2022 - 24/09/2024
Adjoint administratif	C	2	1	0	TC	23/08/2021
Police municipale		**2**	**2**	**0**		
Brigadier-Chef principal	C	1	1	0	TC	01/02/2022
~~Brigadier~~	~~C~~	~~1~~	~~1~~	~~0~~	~~TC~~	~~26/01/2021~~
Filière technique		**12,86**	**11**	**1**		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	4	0	TC	30/03/2021 - 29/04/2025
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,86	0	0	30/35	31/05/2022
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0	TC	25/03/2025
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0	TC	24/02/2026
Adjoint technique territorial	C	4	4	0	TC	23/05/2023- 11/04/2023
Adjoint technique territorial	C	1	1	0	TC	28/09/2026
~~Adjoint technique territorial~~	~~C~~	~~0,86~~	~~0,86~~	~~0~~	~~30/35~~	~~23/08/2021~~
Adjoint technique territorial	C	1	0	1	TC	07/10/2025
Filière médico-sociale		**1**	**1**	**0**		
ATSEM de 1ère classe	C	1	1	0	TC	
EFFECTF TOTAL		**25,58**	**19,86**	**0**		

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Evelyne BERUSSEAU

MAIRIE DE LE GUA 17600

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 01/10/26
et de sa publication le 01/10/26